AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-2-4-82037612

PUBLICATION PERIODIQUE
CPPAP No 523 AD

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

EDITION DE LA STATION « ALSACE ET LORRAINE »
(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MEUSE, MOSELLE, VOSGES)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Cité Administrative - 67084 STRASBOURG CEDEX
Tél. (88) 61 49 50 Poste 457

ABONNEMENT ANNUEL:
Régisseur de recettes D.D.A.
2, rue des Mineurs
67070 STRASBOURG CEDEX
C. C. P. STRASBOURG 5.508.00 F

Bulletin n° 1 — 26 février 1982

EDITION : GRANDES CULTURES

DESHERBAGE DE PRINTEMPS DES CEREALES D'HIVER

L'état des céréales d'hiver est dans l'ensemble correct. Les blés d'hiver semés tardivement ont levé sous la neige au cours du mois de janvier, leur peuplement laisse parfois à désirer. D'autres emblavures ont également souffert d'un excès d'eau en automne, et en hiver.

Les conditions climatiques défavorables de l'arrière saison 1981 ont entravé l'application de désherbants d'automne sur les blés d'hiver notamment. De nombreux agriculteurs conservent en stock les désherbants non utilisés. Parmi eux, seul le chlortoluron (Dicuran,...) et le methabenzthiazuron (Tribunil) peuvent encore être employés au printemps.

Les produits pouvant être utilisés sur céréales d'hiver sont nombreux. Plutôt que d'en faire une liste complète sous forme de tableau, il a paru préférable de traiter quelques cas fréquemment rencontrés dans la Circonscription.

1. Céréales dont la flore adventice est constituée essentiellement de graminées

Période d'application

Dans les situations de fortes infestations de vulpin, un traitement spécifique très précoce s'impose pour éliminer au plus tôt la concurrence de cette adventice. Dès que la céréale sera hors gel et la portance du sol suffisante, on appliquera soit le chlortoluron (Dicuran) ou le methabenzthiazuron (Tribunil) en sachant qu'un traitement complémentaire antidicotylédones sera souvent nécessaire.

En général les spécialités antigraminées doivent être appliquées avant la fin du tallage de la céréale, un traitement tardif risque d'être phytotoxique sur le blé et moins efficace sur les adventices qui auront dépassé le stade sensible.

En l'absence de forte infestation de vulpin, les spécialités mixtes antigraminées et antidicotylédones seront appliquées du début à la fin du tallage pour maîtriser la totalité des mauvaises herbes.

.../...

IMPRIMERIE DE LA STATION « ALSACE et LORRAINE » — Directeur-Gérant : D. CALLU

Attention

Les matières actives antigraminées peuvent être phytotoxiques si de fortes gelées interviennent 15 jours après le traitement.

Dans les parcelles innondées cet hiver il y a lieu d'attendre le redémarrage de la végétation pour intervenir.

Attention également aux variétés de blés d'hiver sensibles aux herbicides à base de chlortoluron et de metoxuron.

2. Céréales envahies par les graminées et les dicotylédones

Choix du produit :

Les mauvaises herbes étant levées, il est possible de choisir les produits les mieux adaptés à la lutte contre les adventices présentes et d'ajuster les doses.

Les associations végétales que l'on rencontre le plus souvent sont constituées par du vulpin, de l'agrostis ou du pâturin, avec des véroniques, du coquelicot, de la stellaire, de la capselle, du gaillet ou de la matricaire. Dans ce cas, il convient de recourir à des herbicides polyvalents. Peuvent être ainsi retenus :

21. Sur blé, orge d'hiver et escourgeon :

- les associations contenant de l'isoproturon et un antidicotylédones (Tolkan S, Printan K, Fagal, Belgran,...).

- le métoxuron seul (Dosanex FL) ne contrôle bien le gaillet que si ce dernier est jeune,

- le métoxuron et ses associations (Certosan) contrôlent assez bien le gaillet.

Ces spécialités sont aussi efficaces contre la folle-avoine, à doses plus élevées (dans ce cas, tenir compte au préalable du coût du traitement).

22. Sur blé seulement :

- Le méthabenzthiazuron seul (Tribunil, inefficace sur gaillet et folle-avoine).

Il existe certainement d'autres associations végétales pour lesquelles un choix plus précis peut être envisagé.

3. Céréales infestées seulement par des dicotylédones

Les possibilités de traitement sont très nombreuses et la gamme des herbicides pouvant être employés pour cet usage est vaste. Les interventions peuvent être précoces, moyennes ou tardives.

Les traitements précoces sont les plus intéressants car ils éliminent très tôt la concurrence des mauvaises herbes. Cependant, ils ne permettent pas de contrôler les espèces à levée tardive ou les vivaces. D'autre part, il arrive parfois que les conditions météorologiques soient défavorables à des traitements appliqués de bonne heure, soit à cause d'un manque de végétation, soit du fait de l'impossibilité de rentrer dans les terres.

.../...

31. Traitements précoces :

- Céréales à 2/3 feuilles et adventices au stade plantule : colorants nitrés (dinoterbe, D.N.O.C, dinosèbe).

- 3 feuilles - début du tallage : la plupart des spécialités proposées par le commerce peuvent être employées dès le stade de début de tallage et sont constituées, soit par du mécoprop seul, soit par des associations de mécoprop avec un herbicide de contact type ioxynil, bromoxynil, colorant, bentazone... Il existe de nombreuses spécialités : DM 68, Actril M, Certol H, Oxytril M, Basagran liquide...).

32. Traitements intermédiaires :

- à partir du milieu du tallage : parmi les diverses associations herbicides proposées par les fabricants, on peut retenir différentes spécialités à base de mécoprop + dicamba, M.C.P.A. + dicamba, de bromophénoxine, d'ioxynil - acide 3,6 DCP ou des associations plus complexes (Ex : Brominal triple, Aurigal, Printazol total, Koril,...).

33. Traitements tardifs :

Ils ne sont à envisager qu'en présence de dicotylédones vivaces (chardons, liserons,...). Le 2,4 D reste l'herbicide le plus efficace vis-à-vis de ces adventices. Il doit être employé dès le début du gonflement de la céréale, lorsque les chardons et liserons sont déjà bien développés et en pleine croissance.

Attention : les matières actives antidicotylédones sont moins actives si la température est inférieure à 10 - 12 °.

4. Traitements tardifs contre les graminées

41. Folle-avoine (Avena fatua) :

Un certain nombre de composés spécifiques sont utilisables pour éliminer la folle avoine, tant sur blés que sur escourgeons et orges d'hiver. Il est possible de recourir :

- sur blé : au benzoyl prop-éthyl (Facten 20), au L-flampropisopropyl (Suffix 425), ou au dichloprop méthyl (Illoxan).

- sur orge : au L-flampropisopropyl (Suffix 425), au difenzoquat (Avenge) ou au dichlofop méthyl (Illoxan).

Aucun de ces graminicides n'est à mélanger à un autre herbicide sauf Suffix 425, qui peut être mélangé au MCPA.

Lire attentivement les notices d'emploi afin de respecter les doses à utiliser et les conditions d'application.

Pour l'Alsace : nos lecteurs pourront obtenir toute précision complémentaire en téléphonant ou en écrivant : au Service de la Protection des Végétaux - Cité Administrative - Rue de l'hôpital militaire - 67084 STRASBOURG CEDEX (tél : 61.49.50 poste 457).

P../2..

Pour la Lorraine : au Service de la Protection des Végétaux - Cité Administrative - Rue Ste Catherine - 54043 NANCY CEDEX (tél : 16 (8) 337.26.45)

/ COLZA /

Dès le prochain réchauffement, il y aurait lieu de penser aux différents insectes du colza, et notamment aux charançons des tiges. A cet effet, il est conseillé de mettre en place le plus tôt possible les cuvettes jaunes destinées à suivre l'évolution de ces ravageurs.

Ces cuvettes remplies d'eau additionnée de quelques gouttes de mouillant doivent être posées sur le sol à 10 mètres à l'intérieur des parcelles.

Des informations complémentaires seront diffusées en temps utile.

Le Service de la Protection des Végétaux sera présent au Salon de l'Agriculture qui se tiendra à PARIS, Porte de Versailles, du 7 au 14 mars 1982.

Section MINISTERE DE L'AGRICULTURE - Bâtiment 2.2., Allée K. Stand Direction de la Qualité n° 332.

Une prospective sur les Avertissements Agricoles sera présentée :
- les nouveaux moyens de diffusion de l'information phytosanitaire (système ANTIOPE, TELETEL),
- les outils informatiques du Service de la Protection des Végétaux (modèles de simulation...).

VOUS ETES CORDIALEMENT INVITE A NOUS RENDRE VISITE

/ REPONDEURS TELEPHONIQUES /

ALSACE

Cette année, le Service de la Protection des Végétaux diffusera les informations phytosanitaires sur deux répondeurs téléphoniques mis dès à présent en service :

- n° (88) 37.32.21 - Situation céréales, colza, maïs,
- n° (88) 60.30.10 - Situation vigne et arboriculture.

LORRAINE

n° (83) 37.45.98 - Situation céréales, colza, arbres fruitiers.

L'Ingénieur d'Agronomie, Chef de la
Circonscription Phytosanitaire
"ALSACE et LORRAINE"
D. CALLU